



# Rouen, quelle métropole ?

**Réforme.** L'académie organise un colloque, ouvert à tous, sur le thème de la métropole de Rouen les 9 et 10 octobre 2015, à la faculté de droit de Rouen, 1 avenue Pasteur.

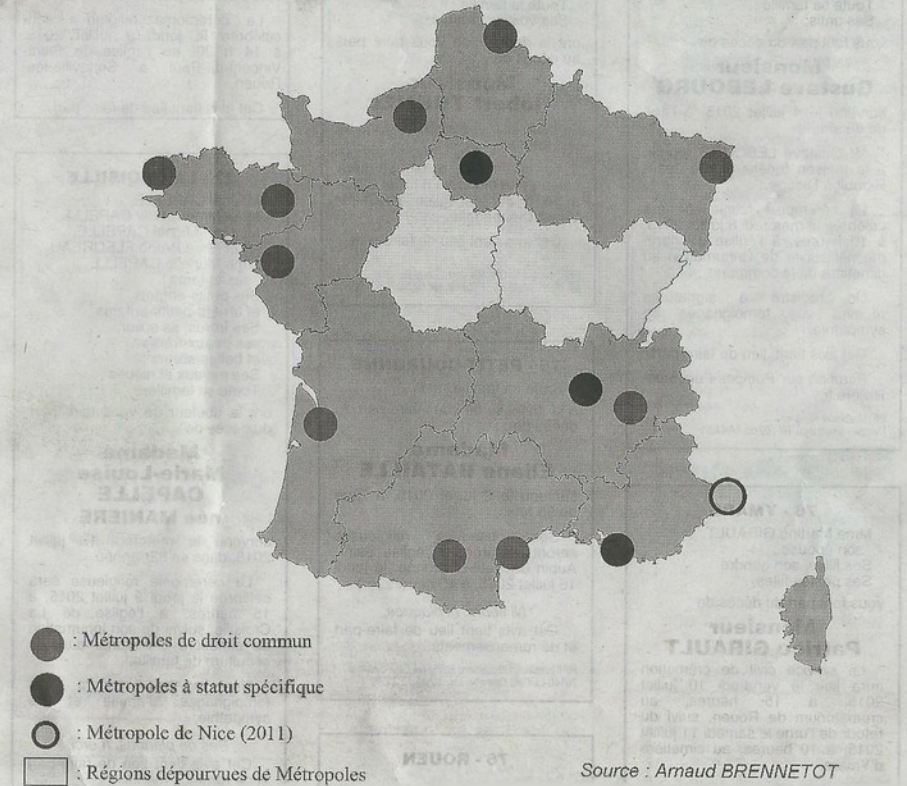
**A**u moment où l'agglomération rouennaise se voit attribuer le statut administratif de « métropole » par la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Mapam), il sera particulièrement intéressant d'en cerner les contours. Une quinzaine d'intervenants, majoritairement des membres de l'académie, apporteront leurs contributions.

En ouverture, Gérard Granier, géographe, montrera que le terme de métropole a des sens multiples. Utilisé par les Grecs dès l'Antiquité pour distinguer une « ville-mère » des colonies qu'elle suscite, ce terme est repris par les géographes ou urbanistes pour désigner une agglomération d'importance qui exerce des fonctions de commandement et dispose de réels pouvoirs de décision dans les domaines politico-administratifs, financiers, économiques et culturels. Ils lui permettent de susciter un rayonnement important sur un large territoire, facteur d'attractivité.

## Toujours trop proche de Paris ?

Il reste cependant difficile de fixer un seuil démographique au-delà duquel on peut parler de métropole d'autant plus que, s'il est fréquent d'identifier des métropoles européenne ou mondiale, on parle aussi en France de métropole régionale. Il existe donc des grandes mais aussi des petites métropoles...

Depuis les années 1960, le pouvoir politique a d'abord introduit



Source : Arnaud BRENNETOT

La carte de France des métropoles ( source : Arnaud Brennetot)

la notion de métropole d'équilibre (1964), censée rééquilibrer le poids des régions face au gignatisme parisien. Rouen, considérée comme trop proche de Paris, ne faisait pas partie de cette liste qui ne comptait que huit noms.

Des lois récentes, en 2010 et 2014, créent un type particulier d'inter-

communalités, désigné sous le nom de métropole pour des agglomérations de plus de 400 000 habitants situées dans une aire urbaine de plus de 600 000 habitants. Rouen (en fait les 71 communes de l'ex-Crea) est bien dans cette liste, parmi 13 autres agglomérations françaises.

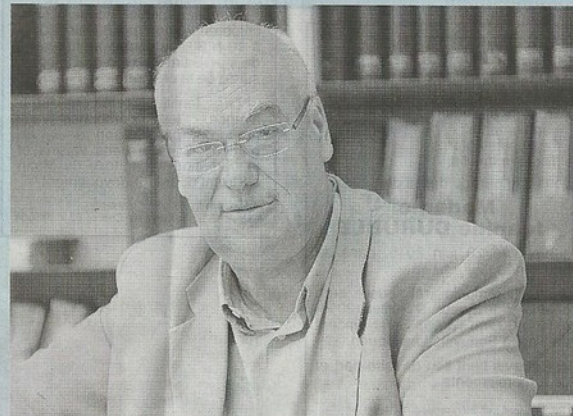
Enfin, l'appellation de métropole étant considérée comme très porteuse par de nombreux élus locaux, elle tend à être utilisée, parfois de manière abusive, au titre d'un marketing territorial de plus en plus prégnant : « Chartres métropole » (120 000 habitants) n'a de métropole que le nom...

## MAIS QU'EST-CE DONC QUE L'ACADÉMIE ?

Bien des Rouennais sans doute s'interrogent sur cette compagnie qui, au début de chaque mois, présente dans ce journal une page sur ses activités. Il convient de les renseigner.

Tirant son origine du jardin d'Académios, à Athènes, où se retrouvaient dans l'Antiquité les disciples du philosophe Platon, le terme d'académie fut repris au XVII<sup>e</sup> siècle par les humanistes italiens pour désigner les groupes de lettrés, de savants, d'artistes qui se créaient alors à Rome ou à Padoue. Cela inspira, un siècle plus tard, l'Académie française, fondée sous l'égide de Richelieu, puis l'Académie des sciences, et aussi maintes autres académies nationales en Europe. Mais l'originalité de la France est d'avoir vu naître également de multiples académies provinciales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen, placée sous le triple patronage de Fonte-



La présidence de l'académie est assurée par Nicolas Plantrou

nelle, Corneille et Poussin, date ainsi de 1744. Depuis lors, elle s'efforce de rassembler des personnalités locales illustrant au mieux ces trois vastes domaines entendus au sens large, avec aussi bien la médecine ou l'architecture que le barreau ou les diverses disciplines universitaires. A leur

effectif limité par ses statuts à cinquante membres titulaires, elle adjoint des membres de droit (préfet, maire, archevêque, etc.) et des membres associés ou correspondants résidant ailleurs en France ou à l'étranger. Ajoutons-y enfin les « Amis de l'Académie », assidus à ses conférences

et publie ensuite un copieux Précis annuel. La présidence de la compagnie est assumée en 2015 par Me Nicolas Plantrou. Attentive tant aux grands anniversaires (elle a eu un rôle majeur dans la commémoration du Centenaire de 1914) qu'aux problèmes de société ou aux questions d'actualité, l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen organise aussi des colloques (tel, en octobre prochain, « Rouen, quelle métropole ? »), des expositions (ainsi sur les monuments aux morts normands), des spectacles (comme au Théâtre des Deux Rives) ; elle distribue chaque année des prix littéraires ou d'encouragement à la vocation.

On trouvera le programme de ses activités sur son site internet [www.academie1744.com](http://www.academie1744.com). Son siège est à l'hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76 000 Rouen, Courriel : [academie1744.rouen@orange.fr](mailto:academie1744.rouen@orange.fr).

## L'AGENDA

### SEPTEMBRE

#### 18 : le génocide de Srebrenica expliqué par Caroline Fournet

Quand le droit s'en mêle, quand les droits s'emmêlent. Le traitement judiciaire du génocide de Srebrenica. Une conférence donnée par **Caroline Fournet**, chercheur en droit à l'université juridique de Groningen (Pays-Bas), Rosalind Franklin Fellow.

**Vendredi 18 septembre à 14 h 30 ; à l'Hôtel des sociétés savantes, 190 rue Beauvoisine à Rouen.**

### OCTOBRE

#### 9 et 10 : quelle métropole à Rouen ?

L'objectif de l'académie est de participer au débat sur l'avenir de la métropole rouennaise en apportant des propositions permettant d'améliorer la position de Rouen dans le paysage des métropoles françaises et européennes.

**Faculté de droit, sciences économiques et de gestion de Rouen, avenue Pasteur à Rouen.**

ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

9 et 10 octobre 2015

COLLOQUE  
ROUEN : QUELLE  
METROPOLE ?

Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion de Rouen, 1 Avenue Pasteur, 76000 Rouen

#### 16 : réception de Pierre-Albert Castanet

Discours en remerciement : « De la musique contemporaine à la musique post-moderne ». Discours en réponse Philippe Davenet : « De la liberté de l'artiste »

**Vendredi 16 octobre à 17 h, Hôtel des Sociétés Savantes, 190 rue Beauvoisine à Rouen.**